RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2008 B 05115
Numéro SIREN : 484 918 123
Nom ou dénomination : HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2021 sous le numéro de dépôt 24348

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

PHM-AEC
64, boulevard de Reuilly
75012 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société Holding d'Infrastructure de Transport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »
(Note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée des réseaux autoroutiers français, en exécution des deux contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 décembre 2031 et au 31 août 2033, est constitué à hauteur de 1 366 millions d'euros par l'activité « Péages », soit 86% du chiffre d'affaires total.

Nous avons considéré que le processus de comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de Péages et des encaissements associés constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où :

- les transactions liées aux Péages sont caractérisées par un volume très significatif, avec des montants individuellement faibles ;

- ce processus s'appuie sur un système d'information automatisé et complexe, nécessitant (i) de porter une attention particulière à l'alimentation et à la transmission des informations dans les systèmes, aux interfaces entre les applications successives ainsi qu'aux règles de gestion définies par le groupe et (ii) d'avoir recours à des compétences spécifiques, afin d'obtenir l'assurance de la traduction exhaustive et correcte des éléments de chiffre d'affaires dans les comptes.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne, ainsi que des contrôles clés, mis en place par votre société, en ce qui concerne l'enregistrement en chiffre d'affaires des recettes de Péages et des encaissements associés.

Dans ce cadre, nous avons procédé, avec le support de nos experts informatiques, aux travaux suivants :

- examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès et à la gestion des applications centralisatrices des données, utilisées pour la comptabilisation du chiffre d'affaires Péages et des encaissements associés ;

- revue des contrôles clefs et des interfaces permettant à la société de s'assurer de la remontée exhaustive et correcte du chiffre d'affaires journalier dans les systèmes supportant la comptabilité ;

- contrôle, par tests, pour six gares de péage et six jours sélectionnés, de la remontée exhaustive et correcte des transactions entre les différentes applications constitutives des systèmes de gestion et de comptabilisation du chiffre d'affaires Péages ;
- examen, le cas échéant, des écritures manuelles constatées entre les applicatifs et la comptabilité ;
- vérification de la reprise exhaustive et correcte en comptabilité du chiffre d'affaires mensuel enregistré dans le back-office pour chacune des gares de péage ;
- rapprochement entre le chiffre d'affaires enregistré dans le back-office et les encaissements directs comptabilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SANEF par l'Assemblée générale du 16 avril 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 octobre 2013 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 7ème année, dont 7années pour les deux cabinets, depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 26 février 2021

Les commissaires aux comptes

PHM-AEC	Deloitte & Associés
	
Vincent MOLINIE	Nadège PINEAU

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE **4**

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL **4**

2. BILAN CONSOLIDE **6**

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES **7**

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE **8**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS **9**

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE - **9**

1.1 INFORMATION SUR LA SOCIETE MERE HIT 9
1.2 INFORMATION SUR LE SOUS-GROUPE SANEF 9

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2020 ..... **12**

3. METHODES COMPTABLES **13**

3.1. REFERENTIEL COMPTABLE 13
3.2. ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES 13
3.3. METHODE DE CONSOLIDATION 14
3.4. METHODE DE CONVERSION 14
3.5. INFORMATION SECTORIELLE 14
3.6. ECART D'ACQUISITION 14
3.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 15
3.7.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé 15
3.7.2. Autres immobilisations incorporelles 15
3.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 15
3.9. INSTRUMENTS FINANCIERS 16
3.9.1. Actifs financiers non dérivés 16
3.9.2. Passifs financiers non dérivés 17
3.9.3. Instruments financiers dérivés 17
3.10. STOCKS 17
3.11. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS 18
3.12. COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES 18
3.13. CAPITAUX PROPRES 18
3.14. REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS 18
3.15. CHARGES D'INTERETS 18
3.16. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES 19
3.17. ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES 19
3.18. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 19
3.19. ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES 20
3.20. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 20
3.21. NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR 21

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE **22**

4.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 22
4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence 22
4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES 23
4.3. ACHATS ET CHARGES EXTERNES 24
4.4. CHARGES DE PERSONNEL 24
4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES 24
4.6. IMPOTS ET TAXES 25
4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 25
4.8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS 26
4.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES 26
4.10. RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES 27
4.11. ECART D'ACQUISITION 27
4.12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 28

4.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 30
4.14. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS 31
4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 31
4.14.2. Analyse des titres de participation non consolidés 32
4.14.3. Instruments dérivés 32
4.14.4. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 33
4.15. CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION 33
4.16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 34
4.17. CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION 34
4.18. PROVISIONS 34
4.19. ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES 36
4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies 36
4.19.2. Autres avantages long-terme 37
4.20. PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES 38
4.21. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 39
4.22. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN 39
4.23. GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES 40
4.23.1. Risques de marché 40
4.23.2. Risques de crédit 42
4.23.3. Risques de liquidité 42
4.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 43
4.25. INFORMATION SECTORIELLE 44
4.26. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 45
4.27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 45

ETATS DE SYNTHESE

1. *ETAT DU RESULTAT GLOBAL*

(en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-20	31-déc.-19
Produits opérationnels		**1 610 440**	**2 017 088**
Chiffre d'affaires	4.2	1 585 388	1 990 700
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 448 932*	1 780 438
dont chiffre d'affaires construction		*136 456*	210 262
Autres produits	4.5	25 052	26 388
Charges opérationnelles		**(1 038 978)**	**(1 134 183)**
Achats et charges externes	4.3	(225 976)	(304 786)
dont charges de construction		(136 456)	(210 262)
Charges de personnel	4.4	(164 154)	(179 036)
Autres charges	4.5	(2 267)	(2 459)
Impôts et taxes	4.6	(199 936)	(233 147)
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	(446 645)	(414 756)
Bénéfice opérationnel		**571 462**	**882 906**
Charges d'intérêts	4.8	(241 950)	(215 483)
Autres charges financières	4.8	(5 743)	(16 155)
Produits financiers	4.8	153 523	2 151
Bénéfice avant impôt		**477 292**	**653 419**
Impôt sur les résultats	4.9	(114 083)	(235 748)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	4.1	124	3 868
Bénéfice de l'exercice		**363 333**	**421 539**
Part revenant aux intérêts non contrôlants		45	27
Dont part attribuable aux actionnaires de HIT		**363 287**	**421 512**

Résultat par action *(en euros)*	4.10	0,34	0,30
Nombre moyen pondéré d'actions		1 062 267 743	1 402 267 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,34	0,30
Nombre moyen pondéré d'actions		1 062 267 743	1 402 267 743

Autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Bénéfice de l'exercice	**363 333**	**421 539**
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(312)	302
Effet impôts	100	(104)
Effet régularisation taux d'impôts	(118)	33
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***(330)***	***231***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(833)	(9 462)
Amortissement soulte suite résiliation swaps de couverture mis en place lors de l'opération de refinancement (liability management) en 2014, amorti à partir de 2018	1 157	1 157
Effet impôts (32,02%)	104	2 859
Effet régularisation taux d'impôts	202	(794)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	(14 226)	(20 199)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***(13 596)***	***(26 439)***
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	**(13 926)**	**(26 208)**
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	**349 406**	**395 331**
Part attribuable aux actionnaires de HIT	349 361	395 304
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	45	27

2. *BILAN CONSOLIDE*

ACTIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Ecarts d'acquisition	4.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	4.12	4 320 831	4 544 600
Immobilisations corporelles	4.13	174 053	186 743
Titres des sociétés mises en équivalence	4.1	27 522	42 042
Actifs financiers non courants	4.14	3 558	3 660
Total actifs non courants		**7 346 130**	**7 597 211**
Stocks		5 060	5 392
Créances clients et autres créances	4.15	239 256	241 553
Actifs financiers courants	4.14	442	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.16	1 036 709	51 947
Total actifs courants		**1 281 467**	**298 920**
TOTAL DE L'ACTIF		**8 627 597**	**7 896 131**

PASSIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Capital	4.17	1 062 268	1 402 268
Réserves consolidées et résultat		254 955	65 591
Capitaux propres part du groupe		**1 317 223**	**1 467 859**
Intérêts minoritaires		**276**	**268**
Total capitaux propres		**1 317 499**	**1 468 127**
Provisions non courantes	4.18	384 859	389 774
Engagements sociaux différés	4.19	62 061	59 902
Dettes financières non courantes	4.20	4 744 957	5 191 873
Provision pour impôts différés		155 776	162 452
Total dettes non courantes		**5 347 653**	**5 804 001**
Provisions courantes	4.18	37 824	35 163
Dettes financières courantes	4.20	1 676 615	342 500
Dettes fournisseurs et autres dettes	4.21	248 005	234 566
Dette d'impôt exigible			11 774
Total dettes courantes		**1 962 444**	**624 003**
TOTAL DU PASSIF		**8 627 597**	**7 896 131**

3. *ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES*

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Primes d'émission**	**Réserves consolidées et résultat**	**Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT**	**Part attribuable aux intérêts non contrôlants**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2020	**1 402 268**		**65 591**	**1 467 859**	**268**	**1 468 127**
Distribution de dividendes	(340 000)		(160 000)	(500 000)	(38)	(500 038)
Charges et produits comptabilisés			349 364	349 364	45	349 410
Autres						
31 décembre 2020	**1 062 268**		**254 955**	**1 317 223**	**276**	**1 317 499**

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Primes d'émission**	**Réserves consolidées et résultat**	**Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT**	**Part attribuable aux intérêts non contrôlants**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2019	**1 512 268**		**137 236**	**1 649 504**	**276**	**1 649 780**
Distribution de dividendes	(110 000)		(464 999)	(574 999)	(35)	(575 034)
Charges et produits comptabilisés			395 304	395 304	27	395 331
Autres			(1 950)	(1 950)		(1 950)
31 décembre 2019	**1 402 268**		**65 591**	**1 467 859**	**268**	**1 468 127**

4. *TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE*

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	**571 462**	**882 906**
Dotations aux amortissements et provisions	462 465	434 345
Reprises des amortissements et provisions	(16 363)	(17 820)
Plus et moins-values de cession	(395)	(607)
Variation des stocks	332	(246)
Variation des clients et autres créances	31 026	(33 280)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(7 893)	8 267
Impôt payé	(162 380)	(281 365)
	878 254	**992 199**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(32 707)	(39 583)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(162 154)	(257 444)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	1 060	1 613
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières	151 879	
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	176	
Intérêts perçus	502	1 948
Dividendes reçus	418	421
	(40 827)	**(293 044)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT	(500 000)	(574 999)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(38)	(35)
Encaissements provenant d'emprunts		6 829
Remboursement d'emprunts	(258 000)	(320 000)
Nouveaux emprunts	1 178 460	
Intérêts payés	(206 739)	(199 396)
Soulte payée sur annulation de swap	(64 773)	
Autres charges/produits financiers (vente d'Alis, etc…)	(1 876)	
	147 335	**(1 088 528)**
VARIATION DE TRESORERIE	**984 762**	**(389 373)**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**51 947**	**441 320**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**1 036 709**	**51 947**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE -

1.1 Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenu et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006. Elle a ensuite lancé une garantie de cours puis une offre publique de retrait obligatoire, lui permettant, à l'issue de ces différentes opérations, d'être l'actionnaire unique de Sanef.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autre actif que les titres de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2 Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Suite à la mise en service de la section d'A16 entre L'Isle-Adam et La Francilienne, intervenue en novembre 2019, le réseau en service du groupe Sanef a augmenté de 8 km. Le réseau en service du groupe est de 1 781 km au 31 décembre 2020.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
   - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
     - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
     - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
   - ii) Investissements indirects via :

a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.

b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.

2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :

   i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32

   ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.

3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.

4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants).

5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER puis en 2019 l'ART (Autorité de Régulation des Transports) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;

- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;

- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;

- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;

- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016. L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu en juin 2017.

Des discussions entre le Groupe Sanef et les services de l'Etat ont repris en décembre 2017 suite à la modification d'une partie du plan. Les projets d'avenants aux contrats de concession qui intègreront les investissements du PIA et les augmentations tarifaires dans les contrats de concessions de Sanef et SAPN ont été instruits par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre de 2018.

Le PIA prévoit la création ou la modification de quatre échangeurs, la création de places de covoiturage et des programmes de protection de l'environnement. Le PIA représente un investissement de 122 millions d'euros pour le Groupe Sanef qui sera compensé par des augmentations de péage supplémentaires entre 2019 et 2021. Le PIA fera aussi l'objet d'un cofinancement par certaines collectivités locales.

Le Plan d'investissement autoroutier (PIA) a été publié au Journal Officiel le 30 aout 2018 après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Etat.

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2020

Compte tenu de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19, l'activité de l'exercice 2020 a été fortement pénalisée.
La baisse du résultat d'exploitation provient essentiellement de la diminution du chiffre d'affaires péage en lien avec la baisse de trafic liée aux confinements et aux restrictions de circulation. Le trafic cumulé a fortement été impacté par l'épidémie de Covid-19 malgré un début d'année en croissance (trafic cumulé au 29 février +4,3%). La phase stricte du confinement du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 a fait chuter le trafic du groupe Sanef de 78% par rapport à la même période en 2019. La reprise modérée du trafic après le 10 mai 2020 a été interrompue par le reconfinement et le couvre-feu depuis le 30 octobre 2020. Le trafic comparé à 2019 a continué de baisser pour atteindre -24,6% en fin d'année. Au 31 décembre 2020, l'impact de la crise Covid-19 sur le résultat d'exploitation est de -282 M€ comparé à 2019 qui se compose d'une baisse des produits d'exploitation de 332 M€ et d'une économie des charges de 49 M€.

Principaux postes du compte de résultat impactés par la crise Covid 19 :

(en millions d'euros)	**Impacts Covid 19 Année 2020**
Péages	**(327)**
Abonnements et prestations télématiques	*(2)*
Redevances des installations commerciales	*(3)*
Total Produits d'exploitation impactés par la crise Covid 19	**(332)**
Charges de personnel -Interessement & participation	*7*
Charges de personnel - Mesures de chomage partiel	*2*
Autres charges externes	*6*
Impôts et taxes (TAT, CET)	*35*
Total Charges d'exploitation impactées par la crise Covid 19	**49**
Impact COVID sur le résultat d'exploitation	**(282)**

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

3. METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2020 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2020 ont été les suivantes :

- Amendement à IFRS 3 « Définition d'une activité », applicable au 1er janvier 2020,
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence (IBOR) » - Etape 1, applicable au 1er janvier 2020,
- Amendements à IAS 1et IAS 8 « définition du terme « significatif » », applicable au 1er janvier 2020,
- Cadre conceptuel « Cadre conceptuel de l'information financière révisé (en remplacement du cadre 2010), applicable au 1er janvier 2020,

Ces amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2020.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

3.2. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 26 février 2021 par son Président.

3.3. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

3.4. Méthode de conversion

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ».

Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

3.5. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 4.25.

3.6. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

3.7. Immobilisations incorporelles

3.7.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

3.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

3.8. Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis linéairement selon la durée des contrats. La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, à la charge de loyer se substituent l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

La norme IFRS16 est appliquée par le Groupe à compter du 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée ; selon cette approche les informations comparatives présentées ne sont pas retraitées et les effets cumulatifs de la transition sont reconnus comme un ajustement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 et sont sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et un contrat de location de bureau du siège du Groupe.

3.9. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

3.9.1. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie liés :

- des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de les détenir pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de les vendre (titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres) ;
- des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) sont évalués au coût amorti.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

3.9.2. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

3.9.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

3.10. Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

3.11. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

3.12. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

3.13. Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

3.14. Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

3.15. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

3.16. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

3.17. Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe HIT bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe HIT a été mis en place en 2005, ce régime a été dénoncé fin 2016.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe HIT comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 3.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IFRS 15 **«** Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ".

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats de Cofiroute ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 " Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

3.19. Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

3.20. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.

- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

3.21. Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Aucun texte n'entre dans cette catégorie au 31/12/2020.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

4.1. Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Intégration globale
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Sanef 107.7	Radio d'autoroutes	Intégration globale

L'évolution du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 est liée à la sortie de la société Alis le 10 juin 2020.

4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2020 (en milliers d'euros)	**A'LIENOR**	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 125 870	5 480	109 013
Passifs hors capitaux propres	801 671	4 467	108 160
Capitaux propres	324 199	1 013	853
Chiffre d'affaires	54 835	11 341	19 760
Bénéfice (perte) opérationnel	20 129	1 560	1 533
Bénéfice (perte) avant impôt	-2 408	1 335	274
Bénéfice (perte) de l'exercice	-1 931	969	139

2019 (en milliers d'euros)	**A'LIENOR**	**ALIS**	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 142 293	1 120 051	3 436	98 811
Passifs hors capitaux propres	814 668	895 422	2 196	97 928
Capitaux propres	327 625	224 629	1 240	883
Chiffre d'affaires	66 479	87 235	11 824	18 662
Bénéfice (perte) opérationnel	30 377	53 109	2 009	1 676
Bénéfice (perte) avant impôt	12 205	23 202	1 743	310
Bénéfice (perte) de l'exercice	10 867	18 760	1 196	178

Les sociétés du groupe HIT ne détiennent plus de titres de participation dans la société Alis.

4.2. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Péages	1 365 682	1 692 559
Abonnements et prestations télématiques	*24 371*	*26 654*
Redevances des installations commerciales	*31 064*	*33 671*
Services télécom	*7 423*	*7 125*
Prestations d'ingénierie et autres	*20 392*	*20 429*
Chiffre d'affaires hors péages	**83 250**	**87 879**
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	**136 456**	**210 262**
Chiffre d'affaires	**1 585 388**	**1 990 700**

Le chiffre d'affaires péage a été fortement impacté par la crise sanitaire (voir point 2 « Faits majeurs de l'exercice 2020 »).

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

4.3. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Maintenance des infrastructures	(8 690)	(9 433)
Entretiens et réparations	(25 638)	(25 403)
Consommations et charges liées aux opérations	(17 378)	(18 893)
Autres achats et charges externes	(37 815)	(40 795)
Dépenses de construction sur travaux confiés à des tiers	(136 456)	(210 262)
Achats et charges externes	**(225 976)**	**(304 786)**

4.4. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Rémunération du personnel	(100 818)	(104 981)
Charges sociales	(43 745)	(46 294)
Intéressement	(4 698)	(7 394)
Participation des salariés	(11 079)	(15 151)
Autres charges de personnel	(1 357)	(2 818)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 458)	(2 397)
Charges de personnel	**(164 154)**	**(179 036)**

Les charges de personnel sont impactées par la crise du Covid 19 (voir point 2 « faits majeurs de l'exercice 2020 »).

4.5. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Remboursement dégâts accidents	8 292	7 089
Subventions d'exploitation	21	128
Autres produits divers	16 740	19 171
Autres produits	**25 053**	**26 388**
Charges diverses	395	701
Dotations nettes aux provisions	(2 662)	(3 160)
Autres charges	**(2 267)**	**(2 459)**

Les autres produits divers en 2020 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 4.1).

4.6. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taxe d'aménagement du territoire	(85 958)	(111 619)
Contribution économique territoriale	(40 692)	(49 817)
Redevance domaniale	(65 018)	(63 609)
Autres impôts et taxes	(8 268)	(8 102)
Impôts et taxes	**(199 936)**	**(233 147)**

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,36 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2020 (7,32 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2019).

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

4.7. Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(356 205)	(336 075)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(44 109)	(39 197)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(312)	(310)
Total des dotations aux amortissements	**(400 626)**	**(375 583)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(46 019)	(39 173)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés		
Dotations aux amortissements et provisions	**(446 645)**	**(414 756)**

4.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(241 950)	(215 483)
Total des charges d'intérêts	**(241 950)**	**(215 483)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Autres charges financières		
Amortissement des soultes payées sur annulation de swap	(1 157)	(1 157)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(4 603)	(15 010)
Autres charges financières	17	12
Total des autres charges financières	**(5 743)**	**(16 155)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Produits financiers		
Produits de participation	154	37
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	836	2 114
Autres produits financiers (*)	152 533	
Total des produits financiers	**153 523**	**2 151**

Les effets de la désactualisation des provisions long terme sont en baisse du fait du changement de taux d'actualisation de la provision IFRIC 12 passant de 3,5% à 0% (proche des OAT). En 2020, le taux retenu est le taux sans risque proche de 0%. Ce taux est apprécié par convention avec le rendement des OAT à 10 ans émises par l'État français.

(*) Les autres produits financiers comprennent la plus-value de consolidation liée à la vente des titres de participation de la société Alis.

Les charges d'intérêts provenant des dettes évaluées au coût amorti sont en hausse du fait du versement d'une prime à Assured Guaranty pour un montant de 15 millions d'euros, faisant suite à l'avenant 6 du contrat BNP/Dexia et aux intérêts liés aux nouvelles émissions obligataire en 2020.

4.9. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	**2020**	**2019**
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(120 471)	(269 778)
Impôts différés	6 387	34 029
Impôts	**(114 083)**	**(235 748)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2020 et 2019 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	**2020**	**2019**
Résultat net part du groupe	**363 287**	**421 512**
Charge d'impôt	114 083	235 748
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus-value cession	152 003	(3 868)
Intérêts minoritaires	45	27
Résultat avant impôt	**325 368**	**653 419**
Charge d'impôt théorique 32,02%	(104 183)	(224 972)
Charges non déductibles – différences permanentes (*)	(7 734)	(1 776)
Différence de taux sur impôts différés	(2 526)	(7 142)
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	359	(1 858)
Charge d'impôt effective	**(114 083)**	**(235 748)**

(*) Comprend l'impôt sur la plus-value de cession Alis

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	Au 31 décembre 2020		**Au 31 décembre 2019**	
(en milliers d'euros)	**Assiette**	**Impôts**	**Assiette**	**Impôts**
Immobilisations corporelles et incorporelles	(926 816)	241 391	(1 010 697)	268 198
Provisions pour risques et charges	394 954	(96 303)	354 234	(99 709)
Endettement, instruments dérivés et autres	(40 509)	10 688	25 209	(6 037)
TOTAL	**(572 371)**	**155 776**	**(631 254)**	**162 452**

Comme au 31 décembre 2019, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2020.

4.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

4.11. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019.

Affectation de la différence de consolidation relative à l'acquisition des titres Sanef

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros) soit 3 964 millions d'euros, a été affectée de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Juste valeur	Valeur comptable	Ecart d'évaluation
Immobilisations	7 478 313	5 219 893	2 258 420
Dette nette	(4 216 571)	(3 701 023)	(515 548)
Ecart d'évaluation	**3 261 742**	**1 518 870**	**1 742 872**
Impôt différé			(600 071)
Ecart d'acquisition initial			2 820 749
Total de la différence de consolidation initiale			**3 963 550**
Ecart d'acquisition après ajustements divers constatés en 2009			**2 820 166**

Le test de dépréciation réalisé en 2020 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession, ainsi que les flux de dividendes provenant de la concession d'A'Liénor jusqu'en 2065. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 3% des flux annuels de trésorerie ne conduirait pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

4.12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2020**
Logiciels acquis	95 144	5 252		1 747	102 143
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 640 045	136 456		(11 019)	11 765 482
TOTAL	**11 739 032**	**141 708**		**(9 271)**	**11 871 469**

(*) Reclassement ave immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2019**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Logiciels acquis	89 719	5 532	(352)	245	95 144
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 414 352	210 262		15 431	11 640 045
TOTAL	**11 507 914**	**215 794**	**(352)**	**15 676**	**11 739 032**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2020**
Logiciels acquis	(78 443)	(4 841)			(83 285)
Autres immobilisations incorporelles	(3 844)			(1)	(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(7 112 144)	(351 364)			(7 463 509)
TOTAL	**(7 194 431)**	**(356 205)**		**(1)**	**(7 550 638)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Logiciels acquis	(74 937)	(3 853)	352	(5)	(78 443)
Autres immobilisations incorporelles	(3 843)			(1)	(3 844)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 779 923)	(332 222)			(7 112 144)
TOTAL	**(6 858 703)**	**(336 075)**	**352**	**(5)**	**(7 194 431)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2020**	**Au 31 décembre 2020**
Logiciels acquis	16 701	18 859
Autres immobilisations incorporelles	(1)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 527 901	4 301 974
TOTAL	**4 544 601**	**4 320 831**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2019**	**Au 31 décembre 2019**
Logiciels acquis	14 782	16 701
Autres immobilisations incorporelles	()	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 634 429	4 527 901
TOTAL	**4 649 211**	**4 544 600**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 167 214 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et à 137 639 milliers d'euros au 31 décembre 20190. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

4.13. Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2020**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	811 690	32 594	(20 317)	4 411	828 378
Immobilisations des autres sociétés	4 205	113		(414)	3 904
TOTAL	**815 895**	**32 707**	**(20 317)**	**3 997**	**832 282**

(*) Reclassement avec immobilisations incorporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	791 172	39 413	(29 955)	11 060	811 690
Immobilisations des autres sociétés	7 556	170	(193)	(3 328)	4 205
TOTAL	**798 728**	**39 583**	**(30 148)**	**7 732**	**815 895**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2020**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(630 178)	(44 109)	15 344	4 110	(654 834)
Immobilisations des autres sociétés	1 026	(312)		(4 110)	(3 396)
TOTAL	**(629 152)**	**(44 421)**	**15 344**	**0**	**(658 230)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(608 465)	(39 197)	21 303	(3 816)	(630 180)
Immobilisations des autres sociétés	(2 671)	(310)	188	3 819	1 026
TOTAL	**(611 136)**	**(39 507)**	**21 490**	**3**	**(629 154)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2020**	**Au 31 décembre 2020**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	181 512	173 544
Immobilisations des autres sociétés	5 231	509
TOTAL	**186 743**	**174 053**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	182 707	181 512
Immobilisations des autres sociétés	4 885	5 231
TOTAL	**187 593**	**186 743**

4.14. Actifs financiers non courants et courants

4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 4.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 4.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	797			797
Prêts	1 526			1 526
Dépôts et cautionnements	434			434
Autres actifs financiers	(4)			(4)
Total des actifs financiers non courants	**2 753**		**805**	**3 558**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	906			906
Prêts	1 532			1 532
Dépôts et cautionnements	426			426
Autres actifs financiers	(9)			(9)
Total des actifs financiers non courants	**2 855**		**805**	**3 660**

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières			442	442
Total des actifs financiers courants			**442**	**29**

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières			29	29
Total des actifs financiers courants			**29**	**29**

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

4.14.2. Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue au 31 décembre 2020**	**Valeur comptable nette**	
		31-déc.-20	**31-déc.-19**
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
Total titres de participation non consolidés		**805**	**805**

Les titres de participation évalués à la juste valeur par résultat comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

4.14.3. Instruments dérivés

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions était couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). À la suite du remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants, ce débouclage a entraîné le paiement d'une soulte de 64,8 millions d'Euros. Ces swaps étaient à départs décalés couvrant la période 2021 - 2024 avec un nominal des swaps qui allait de 750 M€ en 2021 à 0 en 2024. Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie étaient affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables sur la période 2021 à 2024.

Les swaps ont été annulés suite au refinancement de la dette par une obligation à taux fixe émise au premier semestre 2020 pour 600 M€ avec une échéance en 2027. La valeur de marché de ces swaps à la date d'annulation a été gelée en OCI et sera recyclée d'OCI en P&L entre 2021 et 2024 sur la base du calendrier du montant nominal couvert initialement.

Le groupe HIT avait également procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management), une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018– 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) avait été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soulte à payer de 7,6 millions constatés en moins des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat est opéré depuis mars 2018.

4.14.4. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 208 milliers d'euros au 31 décembre 2020, sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

4.15. Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**Au 31 décembre 2019**
Clients et autres débiteurs	162 382	205 407
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 089)	(8 045)
Total clients et autres créances financières	**154 293**	**197 362**
Autres créances non financières	84 963	44 191
Total clients et autres créances	**239 256**	**241 553**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leur dépréciation éventuelle.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**Au 31 décembre 2019**
Créances clients facturées	136 985	168 042
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 089)	(8 045)
Créances clients nettes	**128 895**	**159 998**

Au 31 décembre 2020, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	136 985	126 084	7 593	897	2 411
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 089)				(8 089)

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Equivalents de trésorerie : SICAV	325 000	6 000
Disponibilités	711 709	45 947
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 036 709**	**51 947**

4.17. Capital et primes d'émission

Le capital social de la société HIT est composé de 1 062 267 743 titres au 31 décembre 2020 (1 402 267 743 au 31 décembre 2019) d'une valeur nominale de 1 euro chacun. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

4.18. Provisions

Au 31 décembre 2020 :

Non courant	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2020**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	389 774	46 020	(49 583)		3 924	(5 275)	384 859
TOTAL	**389 774**	**46 020**	**(49 583)**		**3 924**	**(5 275)**	**384 859**

Courant	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2020**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Litiges	9 519	1 836	(25)	0	0	(97)	11 232
Autres	25 644	6 825	(5 975)	0	0	97	26 592
TOTAL	**35 163**	**8 661**	**(6 000)**				**37 824**

TOTAL	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2020
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	389 774	46 020	(49 583)		3 924	(5 275)	384 859
Litiges	9 519	1 836	(25)			(97)	11 232
Autres	25 644	6 825	(5 975)			97	26 592
TOTAL	**424 937**	**54 680**	**(55 583)**		**3 924**	**(5 275)**	**422 683**

Au 31 décembre 2019 :

Non courant	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2019
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 476	39 173	(59 341)		13 862	11 604	389 774
TOTAL	**384 476**	**39 173**	**(59 341)**		**13 862**	**11 604**	**389 774**

Courant	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2019
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	6 253	4 988	(1 321)	0	0	(401)	9 519
Autres	25 755	5 595	(6 102)		0	396	25 644
TOTAL	**32 008**	**10 583**	**(7 423)**			**(5)**	**35 163**

TOTAL	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2019
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 476	39 173	(59 341)		13 862	11 604	389 774
Litiges	6 253	4 988	(1 321)			(401)	9 519
Autres	25 755	5 595	(6 102)			396	25 644
TOTAL	**416 484**	**49 756**	**(66 764)**		**13 862**	**11 599**	**424 937**

L’ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l’état des ouvrages d’art et CVE) est classé en non courant.

4.19. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Régimes post-emploi à prestations définies	47 242	46 353
Autres avantages	14 818	13 549
Total	**62 061**	**59 902**

4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagement et droits	47 242	46 353
Total	**47 242**	**46 353**

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 1,0%	Baisse de 50 bp : 0 %	Hausse de 50 bp : 2,5%	Baisse de 50 bp : 1,5%
Total des engagements et droits	**44 714**	**49 998**	**49 738**	**44 932**

Au 31 décembre 2019, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2019**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 1,0%	Baisse de 50 bp : 0 %	Hausse de 50 bp : 2,5%	Baisse de 50 bp : 1,5%
Total des engagements et droits	**43 731**	**49 215**	**42 742**	**48 022**

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Mutuelle		**TOTAL**	
(en milliers d'euros)	**31-déc.-20**	**31-déc.-19**	**31-déc.-20**	**31-déc.-19**	**31-déc.-20**	**31-déc.-19**
Engagements et droits en début de période	40 801	40 000	5 551	5 244	**46 352**	**45 244**
Nouveaux engagements & modifications de régime						
Coût des services	2 240	2 177	317	295	**2 557**	**2 472**
Charge d'intérêts financiers	199	584	28	79	**227**	**663**
Pertes (gains) actuariels	825	(437)	(512)	123	**313**	**(314)**
Prestations payées	(2 012)	(1 522)	(196)	(189)	**(2 208)**	**(1 711)**
Mouvement de périmètre						
Engagements et droits en fin de période	**42 054**	**40 801**	**5 188**	**5 551**	**47 242**	**46 352**

Le total des pertes actuarielles engendrées par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2020 est 313 milliers d'euros (314 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2019). Ces pertes actuarielles sont constituées de 313 milliers d'euros de pertes liées aux effets d'expérience (contre en 2019 une perte de 1 432 milliers d'euros liée aux hypothèses financières et 1 747 milliers d'euros de gains liés aux effets d'expérience).

Les pertes actuarielles de 313 milliers d'euros se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2020**	**2019**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**313**	**(314)**
provenant d'écarts d'hypothèses financières		1 432
provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	313	(1 747)
provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

4.19.2. Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**			**Au 31 décembre 2019**		
	Médailles	Provisions	**TOTAL**	Médailles	Provisions	**TOTAL**
Au 1er janvier	1 094	12 455	**13 549**	1 173	13 270	**14 443**
Entrée de périmètre			**0**			**0**
Dotation		8 740	**8 740**		8 101	**8 101**
Utilisation	(137)	(7 369)	**(7 506)**	(157)	(8 916)	**(9 074)**
Reprise sans utilisation			**0**			**0**
Actualisation financière			**0**	17		**17**
Pertes et gains actuariels	35		**35**	61		**61**
Fin de période	**993**	**13 826**	**14 818**	**1 094**	**12 455**	**13 549**

4.20. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	6 316 219			6 316 219	6 965 431
Location - Dettes Financières (*)	10 948			10 948	10 948
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 204			21 204	21 204
Intérêts courus et non échus	55 883			55 883	55 883
Total dettes financières hors fournisseurs	**6 421 573**	**0**	**0**	**6 421 573**	**7 070 785**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	116 501			116 501	116 501
Total dettes financières selon IFRS9	**6 538 073**	**0**	**0**	**6 538 073**	**7 187 286**

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 375 893			5 375 893	5 999 676
Instruments dérivés de couverture			63 940	63 940	63 940
Location - Dettes Financières (*)	12 140			12 140	12 140
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 903			20 903	20 903
Concours bancaires courants					0
Intérêts courus et non échus	44 178			44 178	44 178
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 470 432**	**0**	**63 940**	**5 534 372**	**6 158 155**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	99 656			99 656	99 656
Total dettes financières selon IFRS 9	**5 570 089**	**0**	**63 940**	**5 634 029**	**6 257 812**

(*) IFRS 16

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants (voir 4.14.3 « instruments dérivés »).

En 2020 HIT a réalisé deux émissions obligataires de 600 millions d'euros chacune, une en mai 2020 avec une maturité à 2027 et un coupon à 2,5% et la deuxième en septembre 2020 dont le coupon s'élève à 1,625% avec une maturité à 2029. Ces nouvelles émissions obligataires ont été réalisées dans le contexte de la crise sanitaire afin de renforcer la liquidité du Groupe HIT. Ces émissions viennent également partiellement préfinancer l'échéance d'octobre 2021.

4.21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 686	(872)
Fournisseurs	26 783	32 271
Dettes sur immobilisations	87 032	68 258
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***116 501***	***99 657***
Dettes fiscales et sociales	114 121	126 593
Produits constatés d'avance	17 383	8 316
Total dettes non financières	***131 504***	***134 908***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**248 005**	**234 566**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2020 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Cautions données :

Sanef a accordé deux garanties maison-mère en faveur de A'Lienor dans le cadre du contrat d'exploitation de l'A65 pour un total de 1 459 milliers d'euros, le montant est inchangé par rapport au 31/12/2019.

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150.
Le montant total des cautions au 31 décembre 2020 est de 2 367 milliers d'euros (2 367 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 48 710 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (45 350 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Autres engagements :

Au 31 décembre 2020 Le groupe HIT a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 1 100 millions d'euros.

4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

4.23.1. Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 4.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts (voir l'analyse de sensibilité ci-après).

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**Au 31 décembre 2019**
Taux fixe ou révisable	6 275 756	5 313 263
Taux variable	40 463	62 630
Total	**6 316 219**	**5 375 893**

Les emprunts à taux variable non capés représentent un montant de 40 millions d'euros au 31 décembre 2020 (63 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Aucune inefficacité n'a été constatée en résultat sur les relations de couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2020 HIT n'a plus de swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie (cf. note 4.14.3 Instruments dérivés). Le solde des pertes à recycler en résultat est de 69 111 milliers d'Euros au 31/12/2020.

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

Actif (passif) en milliers d'euros :

31-déc.-2020	
Juste valeur à l'ouverture	(63 940)
Variation de juste valeur	(833)
Perte sur swap	64 773
Juste valeur à la clôture	

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de remonté des taux d'intérêts lors d'une opération de Liability Management de 2014 (voir note 4.14.3), deux swaps de couverture de flux de trésorerie ont été mis en place dont le débouclage en septembre 2014 a entraîné une soulte payée nette de 7 616 milliers d'euros maintenue en capitaux propres jusqu'en mars 2018, date de début de son amortissement. Au 31 décembre 2020, la valeur restant à amortir est de 4 338 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, le solde figurant en capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) au titre des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie se décompose comme suit :

31-déc.-2020	
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	(64 773)
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(4 338)
Total	**(69 111)**

Au 31 décembre 2019, le solde se décomposait ainsi :

31-déc.-2019	
Perte à recycler en résultat sur swaps	(63 940)
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(5 495)
Total	**(69 435)**

Le fait qu'une partie de la dette financière de HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt :

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	**31-déc.-2020**				**31-déc.-2019**			
	Résultat		**Capitaux propres**		**Résultat**		**Capitaux propres**	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	(215)	215	-	-	(315)	315	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	8	(8)

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2020. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

4.23.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	**Note**	**31-déc.-2020**	**31-déc.-2019**
Créances rattachées à des participations	4.14	797	906
Prêts	4.14	1 526	1 532
Dépôts et cautionnements	4.14	434	426
Créances clients et autres créances financières	4.15	154 293	197 362
Actifs financiers courants	4.14	442	29
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.16	1 036 709	51 947
	Total	**1 194 201**	**252 202**

Au 31 décembre 2020, les créances clients et autres créances représentent 154 millions d'euros d'actifs (197 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2019) et la trésorerie se situe à environ 1 037 millions d'euros (52 millions d'euros au 31 décembre 2019) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

4.23.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de HIT (BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :
- le ratio dette nette/EBITDA.
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, le groupe HIT respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2021	1 579 829						**1 579 829**
2022		263 516					**263 516**
2023			858 979				**858 979**
2024				453 213			**453 213**
2025					593 349		**593 349**
2026						595 351	**595 351**
2027						1 085 901	**1 085 901**
2028						296 355	**296 355**
2 029						589 725	**589 725**
31 décembre 2020	1 579 829	263 516	858 979	453 213	593 349	2 567 332	**6 316 219**
31 décembre 2019	258 000	1 576 335	263 095	857 749	454 101	1 966 612	**5 375 893**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**4.20**	6 316	7 100	92	1 690	387	2 226	2 705
Avances de l'Etat et collectivités	**4.20**	17	17	17				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	**4.20**	21	21	21				
Dettes fournisseurs	**4.21**	117	117	117				
Autres dettes courantes	**4.21**	0	0	0				
Passifs financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	**4.20**	0,0	0,0					
			Total des flux	**7 255**	**247**	**1 690**	**387**	**2 226**	**2 705**
			Flux des dérivés de taux actifs						
			Total des flux après prise en compte des couvertures	**7 255**	**247**	**1 690**	**387**	**2 226**	**2 705**

4.24. Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019.
Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 4.1.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2020 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2020
Rémunérations	2,6
Charges sociales patronales	1,4
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	
Paiements en actions (*)	

(*) Charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 3.14.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4 millions d'euros en 2020.

Au cours de l'exercice 2020 un montant de 294 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

4.25. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.

Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef Aquitaine) du groupe et des sociétés intégrées par équivalence (Routalis, Leonord et A'Lienor).

Les principaux produits et services des autres activités sont l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon et l'exploitation de l'A65.

Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.

Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés.

Les principaux indicateurs par activité en 2020 sont les suivants :

2020, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**1 577,8**		**7,6**	**1 585,4**
dont chiffre d'affaires construction	*136,5*			*136,5*
EBITDA	**1 017,2**	**(0,9)**	**1,7**	**1 018,1**
Amortissements d'actifs corporels	(44,1)		(0,3)	(44,4)
Amortissements d'actifs incorporels	(275,4)	(80,8)		(356,2)
Dotations nettes aux provisions	(46,0)			(46,0)
Bénéfice opérationnel	**651,7**	**(81,7)**	**1,4**	**571,5**
Produits d'intérêts	153,4	0,1		153,5
Charges d'intérêts	(123,8)	(124,0)		(247,7)
Bénéfice avant impôts	**681,3**	**(205,5)**	**1,4**	**477,3**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			0 ,1	0,1
Charge d'impôt sur le résultat	(158,0)	44,3	(0,4)	(114,1)
Résultat net	**523,3**	**(161,2)**	**1,2**	**363,3**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	169,1		5,4	174,4
Total des Actifs	**4 246,3**	**4 315,7**	**65,6**	**8 627,6**

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

4.26. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2020.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe HIT, se montent au total à 389 milliers d'euros en 2020, dont 107 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort, l'établissement du rapport de l'OTI sur les informations RSE, …

4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1.062.267.743 €
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
484 918 123 RCS Nanterre
(« **HIT** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE 2
I.1 – Activité de la société et du groupe au cours de l'exercice écoulé 2
I.2 – Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2
I.3 – Activités en matière de recherche et développement 3
I.4 – Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir 3
II – FILIALES ET PARTICIPATIONS – RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 3
II.1 – Filiales et participations 3
II.2 – Information sur l'actionnariat 4
III – PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU RÉSULTAT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 5
III.1 – Présentation des comptes et du résultat 5
III.2 – Proposition d'affectation du résultat 5
III.3 – Rappel des dividendes versés au titre des trois précédents exercices 6
III.4 – Dépenses non déductibles fiscalement 6
III.5 – Information sur les délais de paiements 6
IV – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 6
V – PRÉSIDENT 6
VI – COMMISSARIAT AUX COMPTES 6

Monsieur Francisco José Aljaro Navarro, Président d'HIT a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 par Abertis Infraestructuras S.A., société anonyme de droit espagnol, dont le siège social est situé 39, paseo de la Castellana à Madrid (28046) (Espagne), immatriculée au Registro Mercantil de Barcelone sous le numéro M-660899 (« **Abertis** »), associé unique d'HIT, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

I.1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

HIT a une activité de société holding dont l'objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion, l'administration et la cession de l'intégralité des actions émises par Sanef, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 050 019 (« **Sanef** »).

La principale filiale détenue à 99,97% par Sanef est la Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.), société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 054 029 (la « **SAPN** »).

Les activités opérationnelles de Sanef et des sociétés contrôlées par Sanef, dont la SAPN, sont détaillées dans le rapport de gestion de Sanef.

En ce qui concerne les participations indirectement détenues par HIT, le 10 juin 2020, Sanef et SAPN ont cédé l'intégralité de leurs 1.121.190 actions de la société ALIS (Autoroute de Liaison Seine-Sarthe), société anonyme, dont le siège social est situé ZAC de Maison Rouge à Bosrobert (27800), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bernay sous le numéro 422 654 160 (« **ALIS** »), soit 19,67 % du capital d'ALIS. Les participations de Sanef et SAPN dans ALIS ont été cédées à PGGM Infrastructure Fund, Vauban Infrastructure Partners et Aberdeeen Standard Investments qui étaient déjà actionnaires d'ALIS et détenaient respectivement 33,2 %, 26 % et 13,2 % d'ALIS avant la cession des participations de Sanef et SAPN.

En outre, concernant le capital d'HIT, le 1er décembre 2020, Abertis a décidé de réduire le capital social d'HIT de 340.000.000 euros pour le ramener de 1.402.267.743 euros à 1.062.267.743 euros par voie d'annulation de 340.000.000 actions d'un euro de valeur nominale.

I.2 – ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important susceptible d'affecter l'activité d'HIT n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Au niveau du Groupe, il convient de noter l'augmentation des tarifs au 1er février 2021, conformément au 13ème avenant (pour Sanef) et au 11ème avenant (pour la SAPN) aux conventions de concession, approuvés par décret du 28 août 2018 et publiés au journal officiel du 30 août 2018.

La révision tarifaire tient compte de trois paramètres :

- l'évolution de l'indice des prix à la consommation ;
- la compensation partielle de l'absence de hausse tarifaire au 1er février 2015 ;
- la compensation partielle de la réalisation des investissements prévus au Plan d'Investissements Autoroutier (PIA).

La hausse tarifaire est de 0,335% pour le réseau Sanef et de 0,318% pour le réseau SAPN (hors A14). Sur A14, qui fait l'objet d'une tarification spécifique, le tarif de base et le tarif réduit sont respectivement, pour la classe 1, de 8,90 euros TTC et de 6,30 euros TTC.

I.3 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il est précisé, en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, qu'HIT n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

La seule société au sein du Groupe ayant une activité de recherche et développement est Sanef. Les activités de Sanef en matière de recherche et développement sont détaillées dans son rapport de gestion.

I.4 – ÉVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

HIT continuera de poursuivre sa vision stratégique de valorisation des actifs du groupe Sanef.

De façon plus générale, le groupe Sanef a précisé ses orientations stratégiques au cours de l'année 2018 lorsque la Direction générale a formulé quatre vœux visant à donner un objectif concret à la transformation de l'entreprise :

1. Faire vivre à nos clients une expérience incomparable ;
2. Demeurer un partenaire de choix pour l'État et précurseur de la mobilité durable ;
3. Être l'employeur de référence au sein du secteur autoroutier ;
4. Être la société d'autoroute la plus moderne et la plus digitale.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS – RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

II.1 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, HIT détient les filiales et les participations suivantes :

Liste des filiales et participations	Capital	Quote part capital
Filiales		
Sanef Société anonyme 632 050 019 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	53.090.460,28 € 76.615.130 actions	100 %
SAPN Société des Autoroutes Paris Normandie Société anonyme 632 054 029 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	14.000.000 € 101.167.995 actions	99,97 % 101.138.430 actions
Sanef 107.7 Société par actions simplifiée 393 688 056 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	15.245 € 1.000 actions	100 %
Bip&Go Société par actions simplifiée 750 353 288 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	1.000 € 100 actions	100 %

Sanef Aquitaine Société par actions simplifiée 512 345 539 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	500.000 € 500 actions	100 %
SE BPNL Société d'Exploitation du Boulevard Périphérique de Lyon Société par actions simplifiée 517 989 554 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	40.000 € 525 actions	100 %
Leonord Exploitation Société par actions simplifiée 807 856 117 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	40.000 € 40.000 actions	85 % 34.000 actions
Participations		
A'Liénor Société par actions simplifiée 491 529 855 RCS Pau 35, rue du Valentin – 64121 Serres-Castet	167.446.440 € 6.890.800 actions	35 % 2.411.780 actions
Leonord Société par actions simplifiée 807 763 792 RCS Lyon Chemin de la Belle Cordière – 69300 Caluire-et-Cuire	697.377 euros 697.377 actions	35 % 244.082 actions
Centaure Nord-Est Société par actions simplifiée 392 300 349 RCS Arras 1, rue Albert Carré – 62110 Henin Beaumont	320.000 euros 80.000 actions	34 % 27.200 actions
Centaure Paris-Normandie Société anonyme 379 207 640 RCS Bernay Aire de Bosgouet – 27310 Bosgouet	700.000 euros 45.000 actions	50 % 22.500 actions
Centaure Grand Est Société par actions simplifiée 383 328 358 RCS Dijon Route de Saint-Philibert – 21220 Gevrey Chambertin	450.000 euros 45.000 actions	14,44 % 6.500 actions
Autoroutes Trafic Société par actions simplifiée 445 091 754 RCS Paris 3, rue Edmond Valentin – 75007 Paris	349.000 euros 3.490 actions	20,63 % 720 actions

HIT n'a pris aucune participation, ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

Aucune participation réciproque n'existe au sein des sociétés du Groupe.

II.2 – INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

Le capital social d'HIT s'élève à 1.062.267.743 euros et se compose de 1.062.267.743 actions d'une valeur nominale d'un euro. Il est intégralement détenu par Abertis.

III – PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU RÉSULTAT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

III.1 – PRESENTATION DES COMPTES ET DU RESULTAT

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ils sont présentés en détail dans un document joint.

- **Analyse des comptes consolidés**

Le chiffre d'affaires du Groupe se situe à 1.448,9 millions d'euros (hors revenus de construction), en baisse de 18,6 % par rapport à 2019, en lien essentiellement avec les effets de l'épidémie Covid-19 et les épisodes de confinement ainsi que les mesures de restriction des déplacements. La baisse du chiffre d'affaires péages de 19,3 % s'analyse comme suit :

- – 24,6 % dus à la baisse de trafic ;
- + 0,8 % dû hausse de tarif ;
- + 4,5 % dus aux effets du mix véhicules légers/poids lourds et à l'impact de l'année bissextile (+ 0,3 %).

Les comptes consolidés, qui vous sont présentés, sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur. Le bilan du Groupe est principalement composé d'immobilisations incorporelles pour 4.320,8 millions d'euros, d'écarts d'acquisition pour 2.820,2 millions d'euros et, au passif, du financement nécessaire à ces investissements.

Le résultat opérationnel du Groupe reflète principalement l'activité de Sanef et de ses filiales. Le résultat net du Groupe est positif pour un montant de 363,3 millions d'euros, en baisse de 13,8 % par rapport au résultat de l'exercice 2019.

Le financement externe du Groupe est libellé quasi-exclusivement en euros et principalement à taux fixe. Il n'encoure aucun risque significatif de hausse des taux d'intérêt.

- **Analyse des comptes sociaux**

Les comptes sociaux d'HIT qui vous sont présentés sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur. Le bilan d'HIT est principalement composé, à l'actif, des titres de participation de Sanef pour un montant total de 4.443,7 millions d'euros et, au passif, du financement nécessaire à ces acquisitions grâce aux capitaux propres et à l'endettement bancaire.

Le compte de résultat d'HIT reflète principalement des charges financières correspondant à la dette liée à l'acquisition de Sanef, des produits financiers comprenant les dividendes versés par Sanef pour 300 millions d'euros et un produit d'impôt de 59,5 millions d'euros liée à l'intégration fiscale. Le résultat net d'HIT est positif pour un montant de 166,7 millions d'euros, en baisse de 62,5 % par rapport au résultat de l'exercice 2019.

III.2 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est un bénéfice de 166.711.615,43 euros. La réserve légale est complétement dotée. Le montant du bénéfice distribuable est donc de 166.711.615,43 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire de 166.711.615,43 comme suit :

- à hauteur de de 160.000.000 euros en dividende en numéraire à Abertis, soit environ 0,1506 euros pour chacune des 1.062.267.743 actions composant le capital d'HIT ;
- à hauteur du solde du bénéfice distribuable, soit 6.711.615,43 euros, au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que ce dividende de 160.000.000 euros a été intégralement versé par acompte à la suite de la décision du Président du 2 décembre 2020.

III.3 – RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'HIT a procédé au cours des trois (3) derniers exercices à la distribution de dividende suivant :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions :	Distribution aux associés (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros) :
		Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 40 % :	Montant non éligible à l'abattement de 40 % :	
31/12/17	1.512.267.743	354.000.000	Néant	354.000.000	0,2341
31/12/18	1.512.267.743	446.000.000	Néant	446.000.000	0,2949
31/12/19	1.402.267.743	465.000.000	Néant	465.000.000	0,3316

III.4 – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées au 5 de l'article 39 du Code général des impôts.

III.5 – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est indiqué qu'à la clôture de l'exercice 2020, il n'existe pas de dettes à l'égard des fournisseurs ou des clients.

IV – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue par HIT.

V – PRÉSIDENT

Par une décision de l'associé unique, Abertis, en date du 18 décembre 2018, Monsieur Francisco José Aljaro Navarro a été nommé Président d'HIT à compter du 1er décembre 2018 pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur le renouvellement de son mandat.

VI – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Par décision de l'associé unique du 23 février 2018, le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, et le mandat du commissaire aux comptes suppléant, la société BEAS, ont été renouvelés pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Néanmoins, la société Deloitte & Associés a remis une lettre de démission de son mandat commissaire aux comptes titulaire qui prendra effet à l'issue de la décision de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il y aura donc lieu de statuer sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire.

La société BEAS a également remis une lettre de démission de son mandat commissaire aux comptes suppléant qui prendra effet à l'issue de la décision de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Loi Sapin II ») a restreint l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes suppléant. Désormais, la désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes suppléants n'est requise que si le commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (article L. 823-1, alinéa 2 du Code de commerce). Si le commissaire aux comptes titulaire n'est pas personne physique ou une société unipersonnelle, il n'y aura pas lieu de nommer un commissaire aux comptes suppléant conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts de HIT.

Par décision de l'associé unique du 7 février 2020, le mandat de la société Philippe Mouraret Audit, Expertise et Conseil (PHM-AEC) en tant que co-commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur le renouvellement de son mandat.

Francisco José Aljaro Navarro
Président

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

PHM-AEC
64, boulevard de Reuilly
75012 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société Holding d'Infrastructure de Transport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »
(Note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée des réseaux autoroutiers français, en exécution des deux contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 décembre 2031 et au 31 août 2033, est constitué à hauteur de 1 366 millions d'euros par l'activité « Péages », soit 86% du chiffre d'affaires total.

Nous avons considéré que le processus de comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de Péages et des encaissements associés constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où :

- les transactions liées aux Péages sont caractérisées par un volume très significatif, avec des montants individuellement faibles ;

- ce processus s'appuie sur un système d'information automatisé et complexe, nécessitant (i) de porter une attention particulière à l'alimentation et à la transmission des informations dans les systèmes, aux interfaces entre les applications successives ainsi qu'aux règles de gestion définies par le groupe et (ii) d'avoir recours à des compétences spécifiques, afin d'obtenir l'assurance de la traduction exhaustive et correcte des éléments de chiffre d'affaires dans les comptes.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne, ainsi que des contrôles clés, mis en place par votre société, en ce qui concerne l'enregistrement en chiffre d'affaires des recettes de Péages et des encaissements associés.

Dans ce cadre, nous avons procédé, avec le support de nos experts informatiques, aux travaux suivants :

- examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès et à la gestion des applications centralisatrices des données, utilisées pour la comptabilisation du chiffre d'affaires Péages et des encaissements associés ;

- revue des contrôles clefs et des interfaces permettant à la société de s'assurer de la remontée exhaustive et correcte du chiffre d'affaires journalier dans les systèmes supportant la comptabilité ;

- contrôle, par tests, pour six gares de péage et six jours sélectionnés, de la remontée exhaustive et correcte des transactions entre les différentes applications constitutives des systèmes de gestion et de comptabilisation du chiffre d'affaires Péages ;
- examen, le cas échéant, des écritures manuelles constatées entre les applicatifs et la comptabilité ;
- vérification de la reprise exhaustive et correcte en comptabilité du chiffre d'affaires mensuel enregistré dans le back-office pour chacune des gares de péage ;
- rapprochement entre le chiffre d'affaires enregistré dans le back-office et les encaissements directs comptabilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SANEF par l'Assemblée générale du 16 avril 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 octobre 2013 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 7ème année, dont 7années pour les deux cabinets, depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 26 février 2021

Les commissaires aux comptes

PHM-AEC	Deloitte & Associés
	
Vincent MOLINIE	Nadège PINEAU

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE **4**

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL **4**

2. BILAN CONSOLIDE **6**

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES **7**

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE **8**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS **9**

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE - **9**

1.1 INFORMATION SUR LA SOCIETE MERE HIT 9
1.2 INFORMATION SUR LE SOUS-GROUPE SANEF 9

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2020 ..... **12**

3. METHODES COMPTABLES **13**

3.1. REFERENTIEL COMPTABLE 13
3.2. ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES 13
3.3. METHODE DE CONSOLIDATION 14
3.4. METHODE DE CONVERSION 14
3.5. INFORMATION SECTORIELLE 14
3.6. ECART D'ACQUISITION 14
3.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 15
3.7.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé 15
3.7.2. Autres immobilisations incorporelles 15
3.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 15
3.9. INSTRUMENTS FINANCIERS 16
3.9.1. Actifs financiers non dérivés 16
3.9.2. Passifs financiers non dérivés 17
3.9.3. Instruments financiers dérivés 17
3.10. STOCKS 17
3.11. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS 18
3.12. COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES 18
3.13. CAPITAUX PROPRES 18
3.14. REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS 18
3.15. CHARGES D'INTERETS 18
3.16. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES 19
3.17. ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES 19
3.18. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 19
3.19. ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES 20
3.20. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 20
3.21. NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR 21

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE **22**

4.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 22
4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence 22
4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES 23
4.3. ACHATS ET CHARGES EXTERNES 24
4.4. CHARGES DE PERSONNEL 24
4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES 24
4.6. IMPOTS ET TAXES 25
4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 25
4.8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS 26
4.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES 26
4.10. RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES 27
4.11. ECART D'ACQUISITION 27
4.12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 28

4.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 30
4.14. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS 31
4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 31
4.14.2. Analyse des titres de participation non consolidés 32
4.14.3. Instruments dérivés 32
4.14.4. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 33
4.15. CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION 33
4.16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 34
4.17. CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION 34
4.18. PROVISIONS 34
4.19. ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES 36
4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies 36
4.19.2. Autres avantages long-terme 37
4.20. PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES 38
4.21. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 39
4.22. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN 39
4.23. GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES 40
4.23.1. Risques de marché 40
4.23.2. Risques de crédit 42
4.23.3. Risques de liquidité 42
4.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 43
4.25. INFORMATION SECTORIELLE 44
4.26. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 45
4.27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 45

ETATS DE SYNTHESE

1. *ETAT DU RESULTAT GLOBAL*

(en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-20	31-déc.-19
Produits opérationnels		**1 610 440**	**2 017 088**
Chiffre d'affaires	4.2	1 585 388	1 990 700
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 448 932*	1 780 438
dont chiffre d'affaires construction		*136 456*	210 262
Autres produits	4.5	25 052	26 388
Charges opérationnelles		**(1 038 978)**	**(1 134 183)**
Achats et charges externes	4.3	(225 976)	(304 786)
dont charges de construction		(136 456)	(210 262)
Charges de personnel	4.4	(164 154)	(179 036)
Autres charges	4.5	(2 267)	(2 459)
Impôts et taxes	4.6	(199 936)	(233 147)
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	(446 645)	(414 756)
Bénéfice opérationnel		**571 462**	**882 906**
Charges d'intérêts	4.8	(241 950)	(215 483)
Autres charges financières	4.8	(5 743)	(16 155)
Produits financiers	4.8	153 523	2 151
Bénéfice avant impôt		**477 292**	**653 419**
Impôt sur les résultats	4.9	(114 083)	(235 748)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	4.1	124	3 868
Bénéfice de l'exercice		**363 333**	**421 539**
Part revenant aux intérêts non contrôlants		45	27
Dont part attribuable aux actionnaires de HIT		**363 287**	**421 512**

Résultat par action *(en euros)*	4.10	0,34	0,30
Nombre moyen pondéré d'actions		1 062 267 743	1 402 267 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,34	0,30
Nombre moyen pondéré d'actions		1 062 267 743	1 402 267 743

Autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Bénéfice de l'exercice	**363 333**	**421 539**
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(312)	302
Effet impôts	100	(104)
Effet régularisation taux d'impôts	(118)	33
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***(330)***	***231***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(833)	(9 462)
Amortissement soulte suite résiliation swaps de couverture mis en place lors de l'opération de refinancement (liability management) en 2014, amorti à partir de 2018	1 157	1 157
Effet impôts (32,02%)	104	2 859
Effet régularisation taux d'impôts	202	(794)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	(14 226)	(20 199)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***(13 596)***	***(26 439)***
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	**(13 926)**	**(26 208)**
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	**349 406**	**395 331**
Part attribuable aux actionnaires de HIT	349 361	395 304
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	45	27

2. *BILAN CONSOLIDE*

ACTIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Ecarts d'acquisition	4.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	4.12	4 320 831	4 544 600
Immobilisations corporelles	4.13	174 053	186 743
Titres des sociétés mises en équivalence	4.1	27 522	42 042
Actifs financiers non courants	4.14	3 558	3 660
Total actifs non courants		**7 346 130**	**7 597 211**
Stocks		5 060	5 392
Créances clients et autres créances	4.15	239 256	241 553
Actifs financiers courants	4.14	442	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.16	1 036 709	51 947
Total actifs courants		**1 281 467**	**298 920**
TOTAL DE L'ACTIF		**8 627 597**	**7 896 131**

PASSIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Capital	4.17	1 062 268	1 402 268
Réserves consolidées et résultat		254 955	65 591
Capitaux propres part du groupe		**1 317 223**	**1 467 859**
Intérêts minoritaires		**276**	**268**
Total capitaux propres		**1 317 499**	**1 468 127**
Provisions non courantes	4.18	384 859	389 774
Engagements sociaux différés	4.19	62 061	59 902
Dettes financières non courantes	4.20	4 744 957	5 191 873
Provision pour impôts différés		155 776	162 452
Total dettes non courantes		**5 347 653**	**5 804 001**
Provisions courantes	4.18	37 824	35 163
Dettes financières courantes	4.20	1 676 615	342 500
Dettes fournisseurs et autres dettes	4.21	248 005	234 566
Dette d'impôt exigible			11 774
Total dettes courantes		**1 962 444**	**624 003**
TOTAL DU PASSIF		**8 627 597**	**7 896 131**

3. *ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES*

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Primes d'émission**	**Réserves consolidées et résultat**	**Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT**	**Part attribuable aux intérêts non contrôlants**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2020	**1 402 268**		**65 591**	**1 467 859**	**268**	**1 468 127**
Distribution de dividendes	(340 000)		(160 000)	(500 000)	(38)	(500 038)
Charges et produits comptabilisés			349 364	349 364	45	349 410
Autres						
31 décembre 2020	**1 062 268**		**254 955**	**1 317 223**	**276**	**1 317 499**

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Primes d'émission**	**Réserves consolidées et résultat**	**Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT**	**Part attribuable aux intérêts non contrôlants**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2019	**1 512 268**		**137 236**	**1 649 504**	**276**	**1 649 780**
Distribution de dividendes	(110 000)		(464 999)	(574 999)	(35)	(575 034)
Charges et produits comptabilisés			395 304	395 304	27	395 331
Autres			(1 950)	(1 950)		(1 950)
31 décembre 2019	**1 402 268**		**65 591**	**1 467 859**	**268**	**1 468 127**

4. *TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE*

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	**571 462**	**882 906**
Dotations aux amortissements et provisions	462 465	434 345
Reprises des amortissements et provisions	(16 363)	(17 820)
Plus et moins-values de cession	(395)	(607)
Variation des stocks	332	(246)
Variation des clients et autres créances	31 026	(33 280)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(7 893)	8 267
Impôt payé	(162 380)	(281 365)
	878 254	**992 199**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(32 707)	(39 583)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(162 154)	(257 444)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	1 060	1 613
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières	151 879	
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	176	
Intérêts perçus	502	1 948
Dividendes reçus	418	421
	(40 827)	**(293 044)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT	(500 000)	(574 999)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(38)	(35)
Encaissements provenant d'emprunts		6 829
Remboursement d'emprunts	(258 000)	(320 000)
Nouveaux emprunts	1 178 460	
Intérêts payés	(206 739)	(199 396)
Soulte payée sur annulation de swap	(64 773)	
Autres charges/produits financiers (vente d'Alis, etc…)	(1 876)	
	147 335	**(1 088 528)**
VARIATION DE TRESORERIE	**984 762**	**(389 373)**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**51 947**	**441 320**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**1 036 709**	**51 947**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE -

1.1 Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenu et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006. Elle a ensuite lancé une garantie de cours puis une offre publique de retrait obligatoire, lui permettant, à l'issue de ces différentes opérations, d'être l'actionnaire unique de Sanef.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autre actif que les titres de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2 Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Suite à la mise en service de la section d'A16 entre L'Isle-Adam et La Francilienne, intervenue en novembre 2019, le réseau en service du groupe Sanef a augmenté de 8 km. Le réseau en service du groupe est de 1 781 km au 31 décembre 2020.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
   - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
     - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
     - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
   - ii) Investissements indirects via :

a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.

b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.

2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :

   i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32

   ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.

3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.

4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants).

5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER puis en 2019 l'ART (Autorité de Régulation des Transports) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;

- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;

- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;

- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;

- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016. L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu en juin 2017.

Des discussions entre le Groupe Sanef et les services de l'Etat ont repris en décembre 2017 suite à la modification d'une partie du plan. Les projets d'avenants aux contrats de concession qui intègreront les investissements du PIA et les augmentations tarifaires dans les contrats de concessions de Sanef et SAPN ont été instruits par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre de 2018.

Le PIA prévoit la création ou la modification de quatre échangeurs, la création de places de covoiturage et des programmes de protection de l'environnement. Le PIA représente un investissement de 122 millions d'euros pour le Groupe Sanef qui sera compensé par des augmentations de péage supplémentaires entre 2019 et 2021. Le PIA fera aussi l'objet d'un cofinancement par certaines collectivités locales.

Le Plan d'investissement autoroutier (PIA) a été publié au Journal Officiel le 30 aout 2018 après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Etat.

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2020

Compte tenu de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19, l'activité de l'exercice 2020 a été fortement pénalisée.
La baisse du résultat d'exploitation provient essentiellement de la diminution du chiffre d'affaires péage en lien avec la baisse de trafic liée aux confinements et aux restrictions de circulation. Le trafic cumulé a fortement été impacté par l'épidémie de Covid-19 malgré un début d'année en croissance (trafic cumulé au 29 février +4,3%). La phase stricte du confinement du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 a fait chuter le trafic du groupe Sanef de 78% par rapport à la même période en 2019. La reprise modérée du trafic après le 10 mai 2020 a été interrompue par le reconfinement et le couvre-feu depuis le 30 octobre 2020. Le trafic comparé à 2019 a continué de baisser pour atteindre -24,6% en fin d'année. Au 31 décembre 2020, l'impact de la crise Covid-19 sur le résultat d'exploitation est de -282 M€ comparé à 2019 qui se compose d'une baisse des produits d'exploitation de 332 M€ et d'une économie des charges de 49 M€.

Principaux postes du compte de résultat impactés par la crise Covid 19 :

(en millions d'euros)	**Impacts Covid 19 Année 2020**
Péages	**(327)**
Abonnements et prestations télématiques	*(2)*
Redevances des installations commerciales	*(3)*
Total Produits d'exploitation impactés par la crise Covid 19	**(332)**
Charges de personnel -Interessement & participation	*7*
Charges de personnel - Mesures de chomage partiel	*2*
Autres charges externes	*6*
Impôts et taxes (TAT, CET)	*35*
Total Charges d'exploitation impactées par la crise Covid 19	**49**
Impact COVID sur le résultat d'exploitation	**(282)**

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

3. METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2020 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2020 ont été les suivantes :

- Amendement à IFRS 3 « Définition d'une activité », applicable au 1er janvier 2020,
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence (IBOR) » - Etape 1, applicable au 1er janvier 2020,
- Amendements à IAS 1et IAS 8 « définition du terme « significatif » », applicable au 1er janvier 2020,
- Cadre conceptuel « Cadre conceptuel de l'information financière révisé (en remplacement du cadre 2010), applicable au 1er janvier 2020,

Ces amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2020.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

3.2. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 26 février 2021 par son Président.

3.3. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

3.4. Méthode de conversion

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ».

Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

3.5. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 4.25.

3.6. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

3.7. Immobilisations incorporelles

3.7.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

3.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

3.8. Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis linéairement selon la durée des contrats. La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, à la charge de loyer se substituent l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

La norme IFRS16 est appliquée par le Groupe à compter du 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée ; selon cette approche les informations comparatives présentées ne sont pas retraitées et les effets cumulatifs de la transition sont reconnus comme un ajustement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 et sont sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et un contrat de location de bureau du siège du Groupe.

3.9. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

3.9.1. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie liés :

- des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de les détenir pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de les vendre (titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres) ;
- des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) sont évalués au coût amorti.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

3.9.2. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

3.9.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

3.10. Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

3.11. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

3.12. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

3.13. Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

3.14. Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

3.15. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

3.16. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

3.17. Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe HIT bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe HIT a été mis en place en 2005, ce régime a été dénoncé fin 2016.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe HIT comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 3.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IFRS 15 **«** Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ".

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats de Cofiroute ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 " Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

3.19. Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

3.20. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.

- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

3.21. Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Aucun texte n'entre dans cette catégorie au 31/12/2020.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

4.1. Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Intégration globale
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Sanef 107.7	Radio d'autoroutes	Intégration globale

L'évolution du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 est liée à la sortie de la société Alis le 10 juin 2020.

4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2020 (en milliers d'euros)	**A'LIENOR**	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 125 870	5 480	109 013
Passifs hors capitaux propres	801 671	4 467	108 160
Capitaux propres	324 199	1 013	853
Chiffre d'affaires	54 835	11 341	19 760
Bénéfice (perte) opérationnel	20 129	1 560	1 533
Bénéfice (perte) avant impôt	-2 408	1 335	274
Bénéfice (perte) de l'exercice	-1 931	969	139

2019 (en milliers d'euros)	**A'LIENOR**	**ALIS**	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 142 293	1 120 051	3 436	98 811
Passifs hors capitaux propres	814 668	895 422	2 196	97 928
Capitaux propres	327 625	224 629	1 240	883
Chiffre d'affaires	66 479	87 235	11 824	18 662
Bénéfice (perte) opérationnel	30 377	53 109	2 009	1 676
Bénéfice (perte) avant impôt	12 205	23 202	1 743	310
Bénéfice (perte) de l'exercice	10 867	18 760	1 196	178

Les sociétés du groupe HIT ne détiennent plus de titres de participation dans la société Alis.

4.2. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Péages	1 365 682	1 692 559
Abonnements et prestations télématiques	*24 371*	*26 654*
Redevances des installations commerciales	*31 064*	*33 671*
Services télécom	*7 423*	*7 125*
Prestations d'ingénierie et autres	*20 392*	*20 429*
Chiffre d'affaires hors péages	**83 250**	**87 879**
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	**136 456**	**210 262**
Chiffre d'affaires	**1 585 388**	**1 990 700**

Le chiffre d'affaires péage a été fortement impacté par la crise sanitaire (voir point 2 « Faits majeurs de l'exercice 2020 »).

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

4.3. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Maintenance des infrastructures	(8 690)	(9 433)
Entretiens et réparations	(25 638)	(25 403)
Consommations et charges liées aux opérations	(17 378)	(18 893)
Autres achats et charges externes	(37 815)	(40 795)
Dépenses de construction sur travaux confiés à des tiers	(136 456)	(210 262)
Achats et charges externes	**(225 976)**	**(304 786)**

4.4. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Rémunération du personnel	(100 818)	(104 981)
Charges sociales	(43 745)	(46 294)
Intéressement	(4 698)	(7 394)
Participation des salariés	(11 079)	(15 151)
Autres charges de personnel	(1 357)	(2 818)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 458)	(2 397)
Charges de personnel	**(164 154)**	**(179 036)**

Les charges de personnel sont impactées par la crise du Covid 19 (voir point 2 « faits majeurs de l'exercice 2020 »).

4.5. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Remboursement dégâts accidents	8 292	7 089
Subventions d'exploitation	21	128
Autres produits divers	16 740	19 171
Autres produits	**25 053**	**26 388**
Charges diverses	395	701
Dotations nettes aux provisions	(2 662)	(3 160)
Autres charges	**(2 267)**	**(2 459)**

Les autres produits divers en 2020 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 4.1).

4.6. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taxe d'aménagement du territoire	(85 958)	(111 619)
Contribution économique territoriale	(40 692)	(49 817)
Redevance domaniale	(65 018)	(63 609)
Autres impôts et taxes	(8 268)	(8 102)
Impôts et taxes	**(199 936)**	**(233 147)**

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,36 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2020 (7,32 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2019).

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

4.7. Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(356 205)	(336 075)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(44 109)	(39 197)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(312)	(310)
Total des dotations aux amortissements	**(400 626)**	**(375 583)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(46 019)	(39 173)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés		
Dotations aux amortissements et provisions	**(446 645)**	**(414 756)**

4.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(241 950)	(215 483)
Total des charges d'intérêts	**(241 950)**	**(215 483)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Autres charges financières		
Amortissement des soultes payées sur annulation de swap	(1 157)	(1 157)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(4 603)	(15 010)
Autres charges financières	17	12
Total des autres charges financières	**(5 743)**	**(16 155)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Produits financiers		
Produits de participation	154	37
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	836	2 114
Autres produits financiers (*)	152 533	
Total des produits financiers	**153 523**	**2 151**

Les effets de la désactualisation des provisions long terme sont en baisse du fait du changement de taux d'actualisation de la provision IFRIC 12 passant de 3,5% à 0% (proche des OAT). En 2020, le taux retenu est le taux sans risque proche de 0%. Ce taux est apprécié par convention avec le rendement des OAT à 10 ans émises par l'État français.

(*) Les autres produits financiers comprennent la plus-value de consolidation liée à la vente des titres de participation de la société Alis.

Les charges d'intérêts provenant des dettes évaluées au coût amorti sont en hausse du fait du versement d'une prime à Assured Guaranty pour un montant de 15 millions d'euros, faisant suite à l'avenant 6 du contrat BNP/Dexia et aux intérêts liés aux nouvelles émissions obligataire en 2020.

4.9. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	**2020**	**2019**
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(120 471)	(269 778)
Impôts différés	6 387	34 029
Impôts	**(114 083)**	**(235 748)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2020 et 2019 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	**2020**	**2019**
Résultat net part du groupe	**363 287**	**421 512**
Charge d'impôt	114 083	235 748
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus-value cession	152 003	(3 868)
Intérêts minoritaires	45	27
Résultat avant impôt	**325 368**	**653 419**
Charge d'impôt théorique 32,02%	(104 183)	(224 972)
Charges non déductibles – différences permanentes (*)	(7 734)	(1 776)
Différence de taux sur impôts différés	(2 526)	(7 142)
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	359	(1 858)
Charge d'impôt effective	**(114 083)**	**(235 748)**

(*) Comprend l'impôt sur la plus-value de cession Alis

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	Au 31 décembre 2020		**Au 31 décembre 2019**	
(en milliers d'euros)	**Assiette**	**Impôts**	**Assiette**	**Impôts**
Immobilisations corporelles et incorporelles	(926 816)	241 391	(1 010 697)	268 198
Provisions pour risques et charges	394 954	(96 303)	354 234	(99 709)
Endettement, instruments dérivés et autres	(40 509)	10 688	25 209	(6 037)
TOTAL	**(572 371)**	**155 776**	**(631 254)**	**162 452**

Comme au 31 décembre 2019, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2020.

4.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

4.11. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019.

Affectation de la différence de consolidation relative à l'acquisition des titres Sanef

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros) soit 3 964 millions d'euros, a été affectée de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Juste valeur	Valeur comptable	Ecart d'évaluation
Immobilisations	7 478 313	5 219 893	2 258 420
Dette nette	(4 216 571)	(3 701 023)	(515 548)
Ecart d'évaluation	**3 261 742**	**1 518 870**	**1 742 872**
Impôt différé			(600 071)
Ecart d'acquisition initial			2 820 749
Total de la différence de consolidation initiale			**3 963 550**
Ecart d'acquisition après ajustements divers constatés en 2009			**2 820 166**

Le test de dépréciation réalisé en 2020 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession, ainsi que les flux de dividendes provenant de la concession d'A'Liénor jusqu'en 2065. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 3% des flux annuels de trésorerie ne conduirait pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

4.12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2020**
Logiciels acquis	95 144	5 252		1 747	102 143
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 640 045	136 456		(11 019)	11 765 482
TOTAL	**11 739 032**	**141 708**		**(9 271)**	**11 871 469**

(*) Reclassement ave immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2019**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Logiciels acquis	89 719	5 532	(352)	245	95 144
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 414 352	210 262		15 431	11 640 045
TOTAL	**11 507 914**	**215 794**	**(352)**	**15 676**	**11 739 032**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2020**
Logiciels acquis	(78 443)	(4 841)			(83 285)
Autres immobilisations incorporelles	(3 844)			(1)	(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(7 112 144)	(351 364)			(7 463 509)
TOTAL	**(7 194 431)**	**(356 205)**		**(1)**	**(7 550 638)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Logiciels acquis	(74 937)	(3 853)	352	(5)	(78 443)
Autres immobilisations incorporelles	(3 843)			(1)	(3 844)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 779 923)	(332 222)			(7 112 144)
TOTAL	**(6 858 703)**	**(336 075)**	**352**	**(5)**	**(7 194 431)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2020**	**Au 31 décembre 2020**
Logiciels acquis	16 701	18 859
Autres immobilisations incorporelles	(1)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 527 901	4 301 974
TOTAL	**4 544 601**	**4 320 831**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2019**	**Au 31 décembre 2019**
Logiciels acquis	14 782	16 701
Autres immobilisations incorporelles	()	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 634 429	4 527 901
TOTAL	**4 649 211**	**4 544 600**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 167 214 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et à 137 639 milliers d'euros au 31 décembre 20190. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

4.13. Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2020**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	811 690	32 594	(20 317)	4 411	828 378
Immobilisations des autres sociétés	4 205	113		(414)	3 904
TOTAL	**815 895**	**32 707**	**(20 317)**	**3 997**	**832 282**

(*) Reclassement avec immobilisations incorporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	791 172	39 413	(29 955)	11 060	811 690
Immobilisations des autres sociétés	7 556	170	(193)	(3 328)	4 205
TOTAL	**798 728**	**39 583**	**(30 148)**	**7 732**	**815 895**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2020**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(630 178)	(44 109)	15 344	4 110	(654 834)
Immobilisations des autres sociétés	1 026	(312)		(4 110)	(3 396)
TOTAL	**(629 152)**	**(44 421)**	**15 344**	**0**	**(658 230)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(608 465)	(39 197)	21 303	(3 816)	(630 180)
Immobilisations des autres sociétés	(2 671)	(310)	188	3 819	1 026
TOTAL	**(611 136)**	**(39 507)**	**21 490**	**3**	**(629 154)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2020**	**Au 31 décembre 2020**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	181 512	173 544
Immobilisations des autres sociétés	5 231	509
TOTAL	**186 743**	**174 053**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	182 707	181 512
Immobilisations des autres sociétés	4 885	5 231
TOTAL	**187 593**	**186 743**

4.14. Actifs financiers non courants et courants

4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 4.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 4.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	797			797
Prêts	1 526			1 526
Dépôts et cautionnements	434			434
Autres actifs financiers	(4)			(4)
Total des actifs financiers non courants	**2 753**		**805**	**3 558**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	906			906
Prêts	1 532			1 532
Dépôts et cautionnements	426			426
Autres actifs financiers	(9)			(9)
Total des actifs financiers non courants	**2 855**		**805**	**3 660**

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières			442	442
Total des actifs financiers courants			**442**	**29**

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières			29	29
Total des actifs financiers courants			**29**	**29**

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

4.14.2. Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue au 31 décembre 2020**	**Valeur comptable nette**	
		31-déc.-20	**31-déc.-19**
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
Total titres de participation non consolidés		**805**	**805**

Les titres de participation évalués à la juste valeur par résultat comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

4.14.3. Instruments dérivés

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions était couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). À la suite du remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants, ce débouclage a entraîné le paiement d'une soulte de 64,8 millions d'Euros. Ces swaps étaient à départs décalés couvrant la période 2021 - 2024 avec un nominal des swaps qui allait de 750 M€ en 2021 à 0 en 2024. Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie étaient affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables sur la période 2021 à 2024.

Les swaps ont été annulés suite au refinancement de la dette par une obligation à taux fixe émise au premier semestre 2020 pour 600 M€ avec une échéance en 2027. La valeur de marché de ces swaps à la date d'annulation a été gelée en OCI et sera recyclée d'OCI en P&L entre 2021 et 2024 sur la base du calendrier du montant nominal couvert initialement.

Le groupe HIT avait également procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management), une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018– 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) avait été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soulte à payer de 7,6 millions constatés en moins des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat est opéré depuis mars 2018.

4.14.4. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 208 milliers d'euros au 31 décembre 2020, sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

4.15. Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**Au 31 décembre 2019**
Clients et autres débiteurs	162 382	205 407
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 089)	(8 045)
Total clients et autres créances financières	**154 293**	**197 362**
Autres créances non financières	84 963	44 191
Total clients et autres créances	**239 256**	**241 553**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leur dépréciation éventuelle.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**Au 31 décembre 2019**
Créances clients facturées	136 985	168 042
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 089)	(8 045)
Créances clients nettes	**128 895**	**159 998**

Au 31 décembre 2020, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	136 985	126 084	7 593	897	2 411
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 089)				(8 089)

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Equivalents de trésorerie : SICAV	325 000	6 000
Disponibilités	711 709	45 947
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 036 709**	**51 947**

4.17. Capital et primes d'émission

Le capital social de la société HIT est composé de 1 062 267 743 titres au 31 décembre 2020 (1 402 267 743 au 31 décembre 2019) d'une valeur nominale de 1 euro chacun. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

4.18. Provisions

Au 31 décembre 2020 :

Non courant	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2020**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	389 774	46 020	(49 583)		3 924	(5 275)	384 859
TOTAL	**389 774**	**46 020**	**(49 583)**		**3 924**	**(5 275)**	**384 859**

Courant	**Au 1er janvier 2020**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2020**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Litiges	9 519	1 836	(25)	0	0	(97)	11 232
Autres	25 644	6 825	(5 975)	0	0	97	26 592
TOTAL	**35 163**	**8 661**	**(6 000)**				**37 824**

TOTAL	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2020
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	389 774	46 020	(49 583)		3 924	(5 275)	384 859
Litiges	9 519	1 836	(25)			(97)	11 232
Autres	25 644	6 825	(5 975)			97	26 592
TOTAL	**424 937**	**54 680**	**(55 583)**		**3 924**	**(5 275)**	**422 683**

Au 31 décembre 2019 :

Non courant	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2019
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 476	39 173	(59 341)		13 862	11 604	389 774
TOTAL	**384 476**	**39 173**	**(59 341)**		**13 862**	**11 604**	**389 774**

Courant	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2019
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	6 253	4 988	(1 321)	0	0	(401)	9 519
Autres	25 755	5 595	(6 102)		0	396	25 644
TOTAL	**32 008**	**10 583**	**(7 423)**			**(5)**	**35 163**

TOTAL	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2019
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 476	39 173	(59 341)		13 862	11 604	389 774
Litiges	6 253	4 988	(1 321)			(401)	9 519
Autres	25 755	5 595	(6 102)			396	25 644
TOTAL	**416 484**	**49 756**	**(66 764)**		**13 862**	**11 599**	**424 937**

L’ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l’état des ouvrages d’art et CVE) est classé en non courant.

4.19. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Régimes post-emploi à prestations définies	47 242	46 353
Autres avantages	14 818	13 549
Total	**62 061**	**59 902**

4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagement et droits	47 242	46 353
Total	**47 242**	**46 353**

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 1,0%	Baisse de 50 bp : 0 %	Hausse de 50 bp : 2,5%	Baisse de 50 bp : 1,5%
Total des engagements et droits	**44 714**	**49 998**	**49 738**	**44 932**

Au 31 décembre 2019, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2019**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 1,0%	Baisse de 50 bp : 0 %	Hausse de 50 bp : 2,5%	Baisse de 50 bp : 1,5%
Total des engagements et droits	**43 731**	**49 215**	**42 742**	**48 022**

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Mutuelle		**TOTAL**	
(en milliers d'euros)	**31-déc.-20**	**31-déc.-19**	**31-déc.-20**	**31-déc.-19**	**31-déc.-20**	**31-déc.-19**
Engagements et droits en début de période	40 801	40 000	5 551	5 244	**46 352**	**45 244**
Nouveaux engagements & modifications de régime						
Coût des services	2 240	2 177	317	295	**2 557**	**2 472**
Charge d'intérêts financiers	199	584	28	79	**227**	**663**
Pertes (gains) actuariels	825	(437)	(512)	123	**313**	**(314)**
Prestations payées	(2 012)	(1 522)	(196)	(189)	**(2 208)**	**(1 711)**
Mouvement de périmètre						
Engagements et droits en fin de période	**42 054**	**40 801**	**5 188**	**5 551**	**47 242**	**46 352**

Le total des pertes actuarielles engendrées par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2020 est 313 milliers d'euros (314 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2019). Ces pertes actuarielles sont constituées de 313 milliers d'euros de pertes liées aux effets d'expérience (contre en 2019 une perte de 1 432 milliers d'euros liée aux hypothèses financières et 1 747 milliers d'euros de gains liés aux effets d'expérience).

Les pertes actuarielles de 313 milliers d'euros se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2020**	**2019**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**313**	**(314)**
provenant d'écarts d'hypothèses financières		1 432
provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	313	(1 747)
provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

4.19.2. Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**			**Au 31 décembre 2019**		
	Médailles	Provisions	**TOTAL**	Médailles	Provisions	**TOTAL**
Au 1er janvier	1 094	12 455	**13 549**	1 173	13 270	**14 443**
Entrée de périmètre			**0**			**0**
Dotation		8 740	**8 740**		8 101	**8 101**
Utilisation	(137)	(7 369)	**(7 506)**	(157)	(8 916)	**(9 074)**
Reprise sans utilisation			**0**			**0**
Actualisation financière			**0**	17		**17**
Pertes et gains actuariels	35		**35**	61		**61**
Fin de période	**993**	**13 826**	**14 818**	**1 094**	**12 455**	**13 549**

4.20. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	6 316 219			6 316 219	6 965 431
Location - Dettes Financières (*)	10 948			10 948	10 948
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 204			21 204	21 204
Intérêts courus et non échus	55 883			55 883	55 883
Total dettes financières hors fournisseurs	**6 421 573**	**0**	**0**	**6 421 573**	**7 070 785**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	116 501			116 501	116 501
Total dettes financières selon IFRS9	**6 538 073**	**0**	**0**	**6 538 073**	**7 187 286**

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 375 893			5 375 893	5 999 676
Instruments dérivés de couverture			63 940	63 940	63 940
Location - Dettes Financières (*)	12 140			12 140	12 140
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 903			20 903	20 903
Concours bancaires courants					0
Intérêts courus et non échus	44 178			44 178	44 178
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 470 432**	**0**	**63 940**	**5 534 372**	**6 158 155**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	99 656			99 656	99 656
Total dettes financières selon IFRS 9	**5 570 089**	**0**	**63 940**	**5 634 029**	**6 257 812**

(*) IFRS 16

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants (voir 4.14.3 « instruments dérivés »).

En 2020 HIT a réalisé deux émissions obligataires de 600 millions d'euros chacune, une en mai 2020 avec une maturité à 2027 et un coupon à 2,5% et la deuxième en septembre 2020 dont le coupon s'élève à 1,625% avec une maturité à 2029. Ces nouvelles émissions obligataires ont été réalisées dans le contexte de la crise sanitaire afin de renforcer la liquidité du Groupe HIT. Ces émissions viennent également partiellement préfinancer l'échéance d'octobre 2021.

4.21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 686	(872)
Fournisseurs	26 783	32 271
Dettes sur immobilisations	87 032	68 258
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***116 501***	***99 657***
Dettes fiscales et sociales	114 121	126 593
Produits constatés d'avance	17 383	8 316
Total dettes non financières	***131 504***	***134 908***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**248 005**	**234 566**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2020 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Cautions données :

Sanef a accordé deux garanties maison-mère en faveur de A'Lienor dans le cadre du contrat d'exploitation de l'A65 pour un total de 1 459 milliers d'euros, le montant est inchangé par rapport au 31/12/2019.

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150.
Le montant total des cautions au 31 décembre 2020 est de 2 367 milliers d'euros (2 367 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 48 710 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (45 350 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Autres engagements :

Au 31 décembre 2020 Le groupe HIT a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 1 100 millions d'euros.

4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

4.23.1. Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 4.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts (voir l'analyse de sensibilité ci-après).

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2020**	**Au 31 décembre 2019**
Taux fixe ou révisable	6 275 756	5 313 263
Taux variable	40 463	62 630
Total	**6 316 219**	**5 375 893**

Les emprunts à taux variable non capés représentent un montant de 40 millions d'euros au 31 décembre 2020 (63 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Aucune inefficacité n'a été constatée en résultat sur les relations de couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2020 HIT n'a plus de swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie (cf. note 4.14.3 Instruments dérivés). Le solde des pertes à recycler en résultat est de 69 111 milliers d'Euros au 31/12/2020.

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

Actif (passif) en milliers d'euros :

31-déc.-2020	
Juste valeur à l'ouverture	(63 940)
Variation de juste valeur	(833)
Perte sur swap	64 773
Juste valeur à la clôture	

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de remonté des taux d'intérêts lors d'une opération de Liability Management de 2014 (voir note 4.14.3), deux swaps de couverture de flux de trésorerie ont été mis en place dont le débouclage en septembre 2014 a entraîné une soulte payée nette de 7 616 milliers d'euros maintenue en capitaux propres jusqu'en mars 2018, date de début de son amortissement. Au 31 décembre 2020, la valeur restant à amortir est de 4 338 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, le solde figurant en capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) au titre des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie se décompose comme suit :

31-déc.-2020	
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	(64 773)
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(4 338)
Total	**(69 111)**

Au 31 décembre 2019, le solde se décomposait ainsi :

31-déc.-2019	
Perte à recycler en résultat sur swaps	(63 940)
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(5 495)
Total	**(69 435)**

Le fait qu'une partie de la dette financière de HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt :

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	**31-déc.-2020**				**31-déc.-2019**			
	Résultat		**Capitaux propres**		**Résultat**		**Capitaux propres**	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	(215)	215	-	-	(315)	315	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	8	(8)

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2020. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

4.23.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	**Note**	**31-déc.-2020**	**31-déc.-2019**
Créances rattachées à des participations	4.14	797	906
Prêts	4.14	1 526	1 532
Dépôts et cautionnements	4.14	434	426
Créances clients et autres créances financières	4.15	154 293	197 362
Actifs financiers courants	4.14	442	29
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.16	1 036 709	51 947
	Total	**1 194 201**	**252 202**

Au 31 décembre 2020, les créances clients et autres créances représentent 154 millions d'euros d'actifs (197 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2019) et la trésorerie se situe à environ 1 037 millions d'euros (52 millions d'euros au 31 décembre 2019) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

4.23.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de HIT (BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :
- le ratio dette nette/EBITDA.
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, le groupe HIT respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2021	1 579 829						**1 579 829**
2022		263 516					**263 516**
2023			858 979				**858 979**
2024				453 213			**453 213**
2025					593 349		**593 349**
2026						595 351	**595 351**
2027						1 085 901	**1 085 901**
2028						296 355	**296 355**
2 029						589 725	**589 725**
31 décembre 2020	1 579 829	263 516	858 979	453 213	593 349	2 567 332	**6 316 219**
31 décembre 2019	258 000	1 576 335	263 095	857 749	454 101	1 966 612	**5 375 893**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**4.20**	6 316	7 100	92	1 690	387	2 226	2 705
Avances de l'Etat et collectivités	**4.20**	17	17	17				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	**4.20**	21	21	21				
Dettes fournisseurs	**4.21**	117	117	117				
Autres dettes courantes	**4.21**	0	0	0				
Passifs financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	**4.20**	0,0	0,0					
			Total des flux	**7 255**	**247**	**1 690**	**387**	**2 226**	**2 705**
			Flux des dérivés de taux actifs						
			Total des flux après prise en compte des couvertures	**7 255**	**247**	**1 690**	**387**	**2 226**	**2 705**

4.24. Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019.
Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 4.1.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2020 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2020
Rémunérations	2,6
Charges sociales patronales	1,4
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	
Paiements en actions (*)	

(*) Charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 3.14.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4 millions d'euros en 2020.

Au cours de l'exercice 2020 un montant de 294 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

4.25. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.

Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef Aquitaine) du groupe et des sociétés intégrées par équivalence (Routalis, Leonord et A'Lienor).

Les principaux produits et services des autres activités sont l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon et l'exploitation de l'A65.

Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.

Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés.

Les principaux indicateurs par activité en 2020 sont les suivants :

2020, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**1 577,8**		**7,6**	**1 585,4**
dont chiffre d'affaires construction	*136,5*			*136,5*
EBITDA	**1 017,2**	**(0,9)**	**1,7**	**1 018,1**
Amortissements d'actifs corporels	(44,1)		(0,3)	(44,4)
Amortissements d'actifs incorporels	(275,4)	(80,8)		(356,2)
Dotations nettes aux provisions	(46,0)			(46,0)
Bénéfice opérationnel	**651,7**	**(81,7)**	**1,4**	**571,5**
Produits d'intérêts	153,4	0,1		153,5
Charges d'intérêts	(123,8)	(124,0)		(247,7)
Bénéfice avant impôts	**681,3**	**(205,5)**	**1,4**	**477,3**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			0 ,1	0,1
Charge d'impôt sur le résultat	(158,0)	44,3	(0,4)	(114,1)
Résultat net	**523,3**	**(161,2)**	**1,2**	**363,3**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	169,1		5,4	174,4
Total des Actifs	**4 246,3**	**4 315,7**	**65,6**	**8 627,6**

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

4.26. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2020.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe HIT, se montent au total à 389 milliers d'euros en 2020, dont 107 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort, l'établissement du rapport de l'OTI sur les informations RSE, …

4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.